

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 03 mai 2023

### Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 11

Absents 03

Date de la convocation :  
27 avril 2023

Date d'affichage :  
27 avril 2023

### OBJET :

Délibération N° 2023-05-40

Devis Entreprise Breil  
relogement Mairie /AP  
Maison Courdès

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 04/05/2023  
Et publication ou notification  
Du 09/05/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le trois du mois de mai à 20 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -Soulier Bruno -

Absentes : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine.  
Grimal Béatrice a donné procuration à Soulier Bruno.

Verbiguïé Laurie ne participe ni à la présentation, ni au débat, ni au vote et est sortie de la salle.

Secrétaire de séance : Belin Jérôme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Breil pour des travaux complémentaires de béton désactivé sur le trottoir ainsi que pour la démolition et l'évacuation de l'entrée de l'annexe (garage) de la Mairie et de l'Agence postale communale.

Ledit devis s'élève à 2 840 € HT, soit 3 408 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise Breil pour un montant de 2 840 € H, et 3 408 € TTC ;
- décide que la facture sera payée sur le programme n° 512 « Maison Courdès », au compte 2138 ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

